**Stratégie d’entretien et de rénovation des voiries communales namuroises**

Les routes communales sont considérées comme un important et précieux patrimoine à entretenir de façon méthodique et régulière si l’on souhaite voir diminuer les coûts directs et indirects qui en découlent.

L’Echevin des Voiries, Luc GENNART, a donc initié une stratégie de prévention qui permettra, par une programmation des travaux à exécuter pour chaque voirie communale, de maintenir un réseau routier en bon état et entretenu.

Progressivement enrichie par des relevés de terrain, une nouvelle cartographie sert de point de départ pour les critères d’entretien et de rénovation.

De cette façon, cette stratégie d’entretien et de rénovation est améliorée en tenant compte de la réalité de terrain mais aussi des besoins de sécurité et de confort des usagers. Une attention particulière est portée aux voiries de transit, notamment en ce qui concerne les aménagements de sécurité routière.

La coordination des travaux avec les différents gestionnaires de câbles et de canalisations (eau, gaz, électricité, téléphonie) est évidemment un élément clé pour éviter les interventions après entretien. A cet effet, l’élaboration d’un règlement « impétrants » est en cours et devrait permettre de réguler au mieux leurs interventions.

La route reste une voie de transport incontournable pour l’ensemble des usagers et joue donc un rôle important tant du point de vue économique que social et doit garantir d’excellentes conditions de sécurité pour les utilisateurs.

***Les 3 types de voiries***

Les voiries communales sont classées en fonction de leur type de fréquentation. Parmi celles-ci, on distingue les voiries de transit principal et secondaire mais aussi hors transit. Une distinction est également faite entre les voiries fréquentées ou non par des poids lourds. Ce classement permet de déterminer celles qui doivent être entretenues de façon plus régulière. Ainsi, une voirie de transit principal fréquentée par des poids lourds sera entretenue plus fréquemment qu'une voirie de transit secondaire non empruntée par de tels véhicules.

***Le plan de gestion de la voirie***

Dès l’entame de la nouvelle législature, et à la demande de l’Echevin de la voirie, la Ville de Namur a établi un cadastre de ses voiries afin de pouvoir disposer d’une situation claire, précise et détaillée de l’état de son réseau routier. Ce cadastre lui permet depuis lors d’optimiser ses interventions et d’entretenir ses voiries au bon moment, de manière à limiter l’impact budgétaire sur le long terme.

C’est sur base de ce cadastre que le plan de gestion a ensuite été construit. Dans ce cadre, des fiches opérationnelles ont été réalisées : chaque rue dispose désormais de sa fiche d’identité reprenant des données telles que ses caractéristiques techniques, la nature et la date des interventions précédentes, …

La réflexion et la mise en œuvre de ce plan de gestion portent donc sur l’entretien préventif des routes !

Une gestion en bon père de famille du réseau passe par une programmation méticuleuse des travaux à prévoir sur chaque voirie communale. Sur le long terme, cette méthodologie de travail permettra d’obtenir un réseau routier en bon état et entretenu entraînant :

* Une diminution des coûts directs liés à des réparations ponctuelles par le service technique voirie et à des investissements extraordinaires (réfection des voiries).
* Une diminution des coûts indirects liés au coût d’entretien des véhicules empruntant le réseau routier communal, à la gestion administrative et la communication suite aux multiples demandes d’intervention, aux frais de sécurité sociale (conséquence des accidents) et à la gestion des déchets.

Dans la pratique, un entretien régulier (environ tous les 10 ans) permet de conserver les routes en bon état avant que les dommages du climat ou de l’usure ne se fassent sentir.

**Certains citoyens s’étonnent parfois de l’entretien de certaines voiries qui ne semblent pourtant pas avoir besoin d’une intervention. Ce qu’ils ignorent, c’est qu’en l’absence de cet entretien régulier, les voiries se dégradent plus rapidement et que leur réfection devient alors très lourde et coûteuse.**

***Les modes d’intervention en voirie :***

1. **L’entretien :** deux types d’intervention sont possibles
	1. L’enduisage qui consiste en une couche de bitume + gravillons pour imperméabiliser le revêtement existant, mise en œuvre rapide +/- 2jours pour un coût estimé de 5 €/m²
	2. Le Raclage/pose qui consiste en un fraisage et un remplacement de l’asphalte, durée un peu plus longue - 2 semaines d’intervention – pour un coût de 20 €/m² en moyenne
2. **La réfection :** remplacement généralisé des différentes couches, durée variable selon le chantier pour un coût estimé de 85 €/m2

***La méthodologie***

Le principe est de réaliser une intervention environ tous les 10 ans en alternant deux enduisages et un raclage/pose jusqu’à ce qu’une réfection complète soit indispensable.

La première intervention du cycle peut être un enduisage ou un raclage/pose, en fonction de l’état de la voirie.

Cette périodicité décennale est une base théorique qui dépend :

 - de la qualité de l’évacuation des eaux pluviales (la stagnation favorise la dégradation),

 - du trafic routier,

 - de la présence de gros chantiers (et donc d’un charroi important) à proximité,

 - des conditions climatiques hivernales défavorables,

 - d’interventions de sociétés concessionnaires (gaz, électricité, …).

La périodicité peut varier de 8 à 12 ans en fonction de ces différents éléments. Par conséquent, le plan d’entretien est donc évolutif et s’adapte en permanence aux réalités de terrain.

Sans entretien, la durée de vie d’une voirie en bon état peut être estimée à 40 ans soit un coût financier récurent tous les 40 ans de 85 €/m². Avec cette politique d’entretien, et pour une même voirie en bon état si on additionne 2 enduisages puis un raclage/pose et à nouveau un enduisage, le coût répercuté n’est plus que de 35 €/m² pour une durée de 40 ans !!!

***La priorisation des interventions : les critères déterminants***

Pour aider les services dans la priorisation des interventions, plusieurs critères (pondérés selon leur importance) sont pris en compte.

Tout d’abord, l’importance du trafic sur la voirie est un paramètre majeur. Il est évident qu’une voirie fortement fréquentée du réseau principal présentera une priorité d’intervention plus élevée qu’une voirie du réseau secondaire.

D’autres paramètres entrent également en ligne de compte :

* localisation de la route (zone agglomérée ou non),
* type de voirie (voirie de liaison, de collecte ou de desserte strictement locale),
* recommandations du Plan communal de Mobilité,
* charge du trafic (la présence de pôles d’attraction - commerces, écoles, hôpitaux – est de nature à générer une charge de trafic importante),
* passage des transports en commun (nécessitant une voirie en bon état, en particulier pour le confort des usagers),
* densité de population,
* dégradations d’ouvrage (nids de poule) avec danger pour les usagers,
* dégradations d’une voirie contiguë à une voirie récemment aménagée,
* dégradations ponctuelles dans un quartier globalement en bon état,
* programmation de travaux d’égouttage,
* etc.

***Le budget : un plan d’investissement pour une stratégie d’entretien et de rénovation***

La méthodologie de travail récemment adoptée permet, en cette période où les budgets sont restreints, de réaliser des économies non négligeables, avec des interventions circonstanciées et une programmation des travaux s’inscrivant dans un cadre global.

Le budget consacré à l’entretien des voiries a été inévitablement revu à la hausse, tout en sachant que le retard encouru en termes d’entretien sera rattrapé à l’issue des 10 prochaines années.

**Ainsi, 87 % des voiries communales revêtues nécessitant un entretien « préventif » devraient être remises en bon état dès 2026.**

Les 13% restant (voiries nécessitant une intervention « curative » et donc une réfection complète, de plus longue durée et plus coûteuse) ne rentrent pas dans ce type de plan d’investissement. Elles ne sont toutefois pas oubliées !!! Ces voiries fortement dégradées font bien évidemment l’objet d’un suivi régulier et sont traitées, selon le degré de priorité et les budgets disponibles.

L’avantage de ce plan est de remettre en état le réseau communal en peu de temps et de le maintenir constamment en bon état à budget constant.

L’entretien régulier de l’ensemble des voiries communales coute 2,5 millions € par an, sur un budget actuel total de 4,5 millions €.

Une partie du solde budgétaire est utilisé pour résorber les 13% de voiries nécessitant une intervention lourde mais aussi pour les travaux relatifs à l’égouttage !

Au-delà de l’économie financière directe pour la Ville, le plan de gestion bénéficie donc à tous les usagers de la voirie.

***La voirie en ligne***

Cette application cartographique a été réalisée par le Service « Géographie urbaine » de la Ville dans le but de coordonner au mieux les différents travaux et procurer des données récentes relatives aux voiries du territoire communal (à l'exception des autoroutes).

Les citoyens peuvent donc prendre connaissance des travaux déjà réalisés, en cours et prévus pour chacune des voiries communales revêtues.

Pour de multiples raisons, certaines données peuvent varier dans le temps et sont donc mises à jour régulièrement. Plus particulièrement, le planning des travaux à venir est régulièrement revu en fonction d’impératifs ou d’opportunités techniques, financières ou administratives.

Une consultation régulière du site est donc toujours recommandée !

Vous trouverez cette application sur la page d’accueil du site de la Ville de Namur [www.ville.namur.be](http://www.ville.namur.be). Cliquez sur l’icône « Voiries en ligne » qui vous permettra d’avoir accès à l’application cartographique interactive.

***En conclusion***

Le plan de gestion des voiries communales est donc un formidable outil qui permet à l’autorité communale d’anticiper les travaux et de les planifier tout en rationalisant les dépenses qui y sont liées. Il permet une gestion responsable des moyens publics et améliorera, à terme, l’état des routes pour le plus grand bénéfice des citoyens namurois.

En outre, la Ville de Namur poursuivra ses efforts en matière de gestion du patrimoine communal grâce à une approche globale des interventions prioritairement sur son réseau de transit. Elle continuera à investir dans l’acquisition et le développement de nouveaux outils technologiques davantage plus performants permettant ainsi l’amélioration de son plan de gestion pour une meilleure maitrise budgétaire et un réseau routier toujours en meilleur état.